

N° 1

Novembre 2008



Le RREP est animé par
les associations
ECOPOLENERGIE
LE CRIIP Le LOUBATAS
et le laboratoire de
recherche du CNRS
le **SHADYC**

**Rassembler les
professionnels de la
Région PACA**

*le Réseau RREP propose de fédérer
et de mettre en relation
les acteurs du logement,
de l'action sociale et de l'énergie.*

POUR

**Améliorer la prise en
compte de la précarité
énergétique dans les
politiques publiques**

**Le réseau se structure et vit
grâce à votre implication**

-La Lettre du Réseau Régional Energie & Précarité-

*Réduire la précarité énergétique en région
PACA*

***Vous trouverez dans cette lettre des éléments
d'information sur la politique et la
réglementation en matière de précarité
énergétique
L'essentiel de l'information est consacrée à
l'actualité Régionale et aux expériences
locales.***

*La lettre du RREP est diffusée à plus de 300
contacts répartis sur la région PACA*

ACTUALITES

La précarité Energétique reconnue par le Grenelle

Au début du mois d'octobre, le CLER, les Amis de la Terre, la Fondation Abbé Pierre, les Compagnons Bâisseurs, la Fédération Habitat et Développement, la Fédération des Pact, la SFU (Société Française des Urbanistes) et une trentaine d'associations locales ont signé une lettre ouverte aux parlementaires pour que soit inscrit le terme de précarité énergétique dans les lois du Grenelle.

Extrait de la lettre aux parlementaires :

"Nous, associations, ONG, organismes publics, regrettons que le problème de la précarité énergétique soit ignoré. Bien que le terme de précarité énergétique ait été cité dans les conclusions des réunions initiales, il n'est plus cité dans les projets de loi issus du Grenelle de l'environnement.[...]"

Nous demandons donc que soient ajoutés aux projets de loi Grenelle 1 et 2 la mise en place d'un plan national de lutte contre la précarité énergétique et qu'il comprenne :

- une définition précise de la précarité énergétique ;*
- un observatoire de la précarité énergétique en France ;*
- des solutions définies en concertation avec l'ensemble des partenaires et dotées de moyens."*

[Lire la Lettre ouverte aux parlementaires en](#)

• N'hésitez pas à diffuser la lettre RREP à vos partenaires!

• Pour échanger, s'informer, informer, découvrir des initiatives locales... Rendez vous sur l'espace d'échange web du réseau :

<http://groups.google.com/group/ressau-regional-energie-precarite>

Pour vous inscrire au réseau et ainsi participer à la liste de discussion |

Ecrire aux animateurs du RREP
researep@gmail.com

Energie & Précarité

Les autres lettres électroniques

Au niveau régional

Réseau LHI lutte contre l'habitat indigne/
rubrique "publication"

<http://lhi-paca.org>

Au niveau National

Lettre du réseau RAPPEL (réseau des acteurs Précarité, Energie, logement)

Rubrique "vie du réseau" sur

www.precarite-energie.org

Réseau Habitat & développement

rubrique "nos publications" sur

www.habitatdeveloppement.fr

intégralité

Un amendement citant la précarité énergétique a ainsi été ajouté à la loi "grenelle" :

AMENDEMENT N° 1763 présenté par le Gouvernement

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« La maîtrise de la demande d'énergie constitue la solution durable au problème des coûts croissants de l'énergie pour les consommateurs, et notamment pour les ménages les plus démunis, particulièrement exposés au renchérissement des énergies fossiles. Le programme d'économies d'énergie dans le secteur du logement comprendra des actions ciblées de lutte contre la précarité énergétique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.

L'ANAH veut traiter l'habitat dégradé et réduire les consommations d'énergie

100 millions d'euros pour la rénovation

Le 4 juillet dernier, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) dégage une enveloppe de 30 millions d'euros supplémentaires pour traiter l'habitat dégradé. Avec les 70 millions initialement prévus, l'enveloppe passe ainsi à 100 millions d'euros.

L'objectif est de traiter 10.000 logements en 2008 contre 7.200 en 2007 et 5.800 en 2006. C'est un pas important vers l'objectif de 20.000 logements par an, conformément aux engagements du Premier ministre (mission Pinte et circulaire février 2008).

Les Eco primes de l'ANAH : 20 millions d'euros par an pour les ménages relevant de la précarité énergétique *

Dès 2009, l'ANAH prévoit de lancer deux éco-primes destinées aux propriétaires. En contrepartie ils devront effectuer des travaux portant sur la performance thermique globale des logements.

1 : Pour les propriétaires occupants "très sociaux".

Montant par logement : 1.000 euros sera à destination des propriétaires occupants

Conditions d'attribution: travaux permettant une déduction de la consommation conventionnelle de plus de 30%.

Nombre total de logements ciblés pour 2009 :

Appel à participation

Pour toute critique, remarque, suggestion, propositions d'articles pour la lettre électronique
Contactez l'équipe de rédaction :
Par mail reseasurep@gmail.com

7.000

2 : Pour les bailleurs

Montant par logement : 2.000 euros

Conditions d'attribution : travaux permettant de maîtriser les loyers et les charges de leurs locataires. Cette écoprime est réservée aux logements conventionnés.

Nombre total de logements ciblés pour 2009 : 6000

L'Anah indique qu'elle imposera une obligation d'évaluation avant et après travaux pour tous les travaux supérieurs à 25.000 euros HT/logement (environ 35 % des bailleurs aidés) ou en cas de demande de primes spécifiques.

Le coût estimé de ce diagnostic est de 200 euros mais resterait gratuit dans le cadre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) à volet énergie.

Il est prévu que l'ANAH développe des outils de sensibilisation et d'information à destination des professionnels ainsi qu'un logiciel grand public pour aider les ménages à mieux estimer leur facture énergétique et les aider à faire les bons choix de rénovation.

* Pour l'ANAH :les ménages en situation de précarité énergétique sont les habitants de logements classés en Catégorie G

Pour en savoir plus : <http://www.anah.fr/>

Les antennes ANAH en région PACA

Antenne 13 Tél.: 04 91 28 40 80

Antenne 06 Tél.: 04 93 72 72 70

Antenne 05 Tél.: 04 92 40 35 00

Antenne 04 Tél. :04 92 30 55 51

Antenne 83 Tél.: 04 94 46 82 51

Antenne 84 Tél.: 04 90 80 85 56

Source : <http://www.actu-environnement.com>

La fondation Abbé Pierre lance le micro-crédit social.

La Fondation Abbé Pierre innove en mettant en place des expériences à l'échelle régionale, tel le micro-crédit social lancé en octobre 2008 avec la Banque Postale et le Conseil Général.



Destiné aux propriétaires occupants en difficulté, ce micro-crédit social permettra de réaliser rapidement des travaux dans les logements indécents, insalubres ou sans le moindre confort. Une centaine de propriétaires aux très faibles

revenus (minima sociaux) seront bénéficiaires sur l'année 2009. Le prêt accordé pourra atteindre 6000 euros sur une durée maximale de 60 mois, avec un taux d'intérêt très avantageux.

www.fondation-abbe-pierre.fr/_pdf/micro_credit.pdf

Agence régionale
16/20 rue Loubon - 13003 Marseille
Tél : 04 91 50 61 77 - Fax : 04 91 50 61 90
agr-paca@fondation-abbe-pierre.fr

EXPERIENCES LOCALES

Réhabiliter et sensibiliser :
l'autoréhabilitation un moyen de faire
face à la précarité énergétique
Le projet D'HABITATION (Bouches
du Rhône)

Partenaires

[l'ADEME](#)

[Fondation France Terre.](#)

Partenaire technique : [PADES](#)

Face à des dispositifs d'aide insuffisants et inadaptés, les associations Habitat Solidarité à Saumur, Une famille Un toit (région Pays de la Loire) et Habitation proposent d'expérimenter des solutions mieux adaptées aux conditions de vie des publics sociaux et aux modes d'interventions des opérateurs.

En PACA, l'association HABITATION (La Ciotat) est spécialisée dans l'accompagnement de chantiers d'autoréhabilitation très sociale.

L'objectif est d'apprécier la réduction de consommation d'énergie pouvant être atteinte dans le cadre de chantiers d'autoréhabilitation du logement et quels en sont les coûts.

L'autoréhabilitation accompagnée consiste à réaliser des travaux simples d'amélioration thermique et énergétique.

Les enseignements méthodologiques de cette opération pilote seront diffusés auprès des opérateurs et des institutions.

Habitation : 21, rue Vignol 13600 La Ciotat
-04.42.01.91.28-

Source : Magazine SILENCE N°360 Septembre 2008

Outils pratiques et financiers pour la diminution de la précarité énergétique

Le projet FinSH par l'association

GERES www.finsh.eu (site officiel en anglais)

Période décembre 2007 à mai 2010

Le projet FinSH s'attache à réduire les barrières financières et sociales existantes pour l'accès à la rénovation et à l'équipement efficace en énergie dans l'habitat social.

Dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, il vise à améliorer la qualité, le nombre et la pérennité des mesures d'efficacité énergétique et de rénovation de l'habitat. Il se concentre sur la question des mécanismes financiers adaptés aux besoins de l'habitat social, et de leur accompagnement auprès des ménages précaires.

Pour cela, le projet propose d'élaborer, de faire la promotion et de favoriser l'application d'outils globaux, intégrant mécanisme financier innovant et accompagnement social ciblé, adaptés aux problématiques de l'habitat à vocation sociale et de ses habitants.

Le projet est réalisé sur 5 pays au niveau européen.

L'intérêt est de mettre en commun les expériences et de bénéficier des avancées de chacun pour élaborer des mesures concrètes, reproductibles et efficaces.

Les actions du GERES pour ce projet seront menées à la fois au niveau national, notamment concernant l'approche du secteur bancaire, et au niveau de la Région PACA, concernant les actions existantes en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Résultat attendu

Un ensemble d'outils opérationnels, sous forme de guide méthodologique, à destination des acteurs ciblés pour leur présenter les outils existants permettant l'accompagnement des foyers (ou des bailleurs privés et publics) aussi bien au niveau financier qu'au niveau social.

Actions réalisées

(téléchargeables sur le site du geres dans la section « results - downloads », ou communiquées sur demande au GERES)

- étude de marché des différents mécanismes financiers existants avec analyse des freins et facteurs réussite, dans les 5 pays du territoire

Actions en cours

- mise en commun des meilleures pratiques existantes: dans chaque pays, étude de cas d'un mécanisme financier efficace
- recherche sur les méthodologies d'accompagnement et d'implication possible des ménages précaires sur la thématique de la réduction de la précarité énergétique: étude sur les besoins, comportements et représentations des différents publics ciblés vis-à-vis de l'amélioration énergétique à travers une consultation d'un maximum d'acteurs locaux

Actions à venir

- dans chaque pays, mise en place d'un comité d'acteurs sur la question à partir des pratiques existantes et des besoins identifiés, conception des outils financiers et rédaction d'un guide d'accompagnement (bonnes pratiques identifiées, fiches « expériences réussies », freins et leviers, etc.)
- dissémination des résultats

correspondants au GERES
 Marie-Maud Gerard et Mathieu Ruillet,
 chargés de mission énergie
 Tél. : 04 42 18 55 88
 Fax : 04 42 03 01 56
 GERES | 2 cours Foch | 13 400 Aubagne
www.geres.eu

La fiche descriptive du projet est téléchargeable sur les pages "[Initiatives locales](#)" sur l'espace d'échange du RREP.

RESSOURCES

Guide co-écrit par l'association nationale des Compagnons Bâisseurs et le PADES
 CREER UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A L'AUTOREHABILITATION DU LOGEMENT PRIVE EN MILIEU URBAIN
[Télécharger le guide](#)

Nouveau

GUIDE DES FONDS SOCIAUX D'AIDE AUX TRAVAUX: COMMENT PASSER DE L'URGENCE À LA PRÉVENTION?

Ce guide retrace toutes les étapes pour créer et faire vivre un fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie
 En savoir plus et commander le guide (40 euros)

sur le site de [l'ADEME](#).

VIE DU RESEAU

Le 2 juillet 2008 s'est tenue une première journée de travail du RREP, dans les locaux du CNRS à la Vielle charité à Marseille.

43 participants d'une trentaine de structures ont échangé en groupes de travail et en assemblée pour tenter de répondre à la question : "qu'est-ce qui indique qu'un foyer est en situation de précarité énergétique tout en prenant en compte les spécificités régionales en région PACA.

Cette tentative de définition avait pour but de faire ressortir les freins auxquels sont confrontés les participants et ainsi tenter d'en dégager des leviers d'action.

Le principal frein à la mise en place d'actions concertées est le manque de connaissance des acteurs concernés par la thématique.

Les participants ont en effet exprimé leur besoin de mutualiser les expériences et de mieux connaître les structures et acteurs participants à ce réseau : champs de compétences, moyens d'action, limites....

Aussi, les outils d'échanges mis en place par le RREP devraient permettre d'ouvrir les portes à la discussion et au partage d'expériences.

Retrouvez le compte rendu intégral de ces échanges sur les pages "vie du réseau" de l'espace d'échange du RREP

<http://groups.google.fr/group/reseau-regional-energie-precarite>

ou sur demande en envoyant un mail à reseaurep@gmail.com

AGENDA

Les rencontres du réseau

Une journée de travail et de réflexion sur le thème de la précarité énergétique et le bâti se tiendra le 10 décembre prochain dans les locaux de l'ADEME à Sophia-Antipolis de 13h30 à 18h

Renseignements :

Par mail reseaurep@gmail.com

Par téléphone

ECOPOLENERGIE 04.42.51.24.09

CPIFP Le LOUBATAS 04.42.67.06.70